

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-621

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	<i>N° 2021-621</i>

Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM - Avenant n°2 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2019-476 en date du 12 juillet 2019, la Collectivité a délégué le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés à la société Soval, à laquelle la société dédiée VALBOM s'est substituée.

Par délibération n°2020-193 en date du 24 juillet 2020, portant à titre principal sur l'attribution du contrat de concession du réseau de chaleur urbain des Hauts de Garonne, le projet de convention de vente de chaleur des Hauts de Garonne annexé au contrat a été approuvé, validant ainsi l'annexe 35.1 du contrat confié à la société VALBOM.

Le présent avenant 2 au contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés avec la société Valbom a pour objet :

- de modifier l'annexe 35-1 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de chaleur, par un avenant n°1 à cette convention,
- de modifier et de valider l'annexe 35.3 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde,
- de modifier plusieurs articles du contrat de concession afin de clarifier certaines clauses identifiées après plusieurs mois d'exécution du contrat comme étant mal adaptées, et ce pour garantir la bonne exécution du contrat,
- de convenir d'une clause de revoyure pour soumettre à un conseil ultérieur les conséquences techniques et financières de la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles.

Cet avenant ne porte pas d'impact financier sur le contrat.

Délibération :

Par délibération n°2019-476 en date du 12 juillet 2019, la Collectivité a délégué le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés à la société Soval, à laquelle la société dédiée VALBOM s'est substituée.

Par délibération n°2020-193 en date du 24 juillet 2020, le projet de convention de vente de chaleur des Hauts de Garonne annexé au contrat de concession portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a été approuvé, validant ainsi, sans avenant, l'annexe

35.1 du contrat confié à la société VALBOM.

La convention de vente de chaleur figure également parmi les annexes du contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Garonne attribué au groupement IDEX Territoires / Mixener, auquel la société dédiée Hauts de Garonne Energies s'est substituée.

- 1- Au cours de la période de tuilage portant sur les équipements du complexe thermique des Hauts de Garonne (unité de valorisation énergétique- UVE et réseau de chaleur- RC), les délégataires entrants, VALBOM pour la partie déchets et le groupement IDEX Territoires – Mixener (RC) auquel la société dédiée Hauts de Garonne Energies s'est substituée, pour la partie réseau de chaleur, ont identifié dans la convention tripartite de vente de chaleur des Hauts de Garonne qui les lie, et précédemment validée, des interfaces mal adaptées et ont souhaité y apporter des modifications. Ces sujets ont fait l'objet d'un accord tripartite entre délégataires entrants et Bordeaux Métropole, annexé au procès-verbal de transfert des équipements du complexe thermique des Hauts de Garonne.
De plus, il a été convenu de procéder à diverses adaptations techniques supplémentaires. Il s'agit notamment de la prise en compte de l'installation des nouveaux équipements de récupération de l'énergie au niveau des fumées de l'unité de valorisation énergétique.
Il convient d'entériner ces modifications, par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention tripartite de vente de chaleur, constituant l'annexe 35.1 du contrat VALBOM.
- 2- La convention de fourniture de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde est annexée au contrat de concession VALBOM en version projet.
Le démarrage de travaux de raccordement des équipements a permis d'identifier certaines clauses contractuelles à renforcer.
Il convient d'entériner ces modifications, par la validation de la convention tripartite de vente de vapeur, constituant l'annexe 35.3 du contrat VALBOM. Cette convention sera également intégrée en l'état, au contrat de concession relatif à l'assainissement, conclu avec la société SABOM.
- 3- Par ailleurs, le démarrage de l'exécution du contrat VALBOM a démontré le besoin d'apporter quelques clarifications ou adaptations, telles que :
 - La clarification des conditions d'application de la garantie de solde positif GER.
 - La correction de renvois à l'article relatif aux conditions de révision,
 - La mention de la date de remise des budgets prévisionnels N+1 afin d'assurer une cohérence avec la période budgétaire du groupe du délégataire.
 - La correction d'un ratio de consommation au démarrage d'un réactif et du taux d'efficacité du tri des papiers.
 - La suppression des modalités de révision de la redevance de contrôle,
 - La substitution aux versions projets, des versions signées de l'acte d'acceptation de la cession de créances et de la convention tripartite.
- 4- In fine, la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles conduit les parties à acter, par le biais du présent avenant, les modalités de conclusion et l'objet d'un futur avenant destiné à tirer les conséquences de cette découverte.

Les modifications proposées entrent dans les hypothèses des évolutions contractuelles autorisées telles que prévues aux articles L 3135-1 (au point 5°) et R 3135-7 du Code de la commande publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 I 6° a) du Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L 3135-1 (au point 5°) et R 3135-7 du Code de la commande publique,
VU la délibération n° 2019-476 en date du 12 juillet 2019, portant attribution du contrat de concession relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés à la société SOVAL, à laquelle la société VALBOM s'est substituée,
VU la délibération n°2020-193 en date du 24 juillet 2020, validant la convention tripartite de

vente de chaleur au réseau des Hauts de Garonne, tel qu'annexé au contrat de concession VALBOM,

VU le projet de convention tripartite d'export de vapeur vers la station d'épuration Clos de Hilde, annexé en annexe 35-3 du contrat de concession VALBOM,

VU le procès-verbal de transfert des équipements de Cenon et en particulier son annexe 12,

VU le projet d'avenant n°2 au contrat de concession relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés et ses annexes.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la modification de la convention tripartite de vente de chaleur au réseau des Hauts de Garonne ne remet pas en cause les engagements respectifs des exploitants de l'unité de valorisation énergétique de Cenon et du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de modifier la convention de vente de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde pour adapter aux réalités techniques le projet initialement annexé au contrat de concession VALBOM, et de la valider en amont des premiers exports de vapeur,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'ajuster certaines clauses du contrat de concession confié à la société dédiée VALBOM pour garantir sa bonne exécution,

CONSIDERANT QUE les modifications contractuelles proposées dans le projet d'avenant 2, revêtant un caractère non substantiel, définies en accord avec le concessionnaire, sont conformes aux prescriptions des articles L 3135-1 (au point 5°) et R 3135-7 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT QUE la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles conduit les parties à acter, par le biais du présent avenant, les modalités de conclusion et l'objet d'un futur avenant destiné à tirer les conséquences de cette découverte.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2 au contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés et ses annexes, ci annexé, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, est autorisé à signer l'avenant n°2 au contrat de concession avec travaux relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés et ses annexes, et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE